

CPI

Classe préparatoire intégrée

au concours externe

de **TSPDD** Technicien supérieur principal du développement durable

Livre Pédagogique

Mars 2020

Sommaire

Présentation de l'école nationale des techniciens de l'équipement	2
La classe préparatoire intégrée	3
Les épreuves du concours	4
Les objectifs de la formation	5
Les apports de la formation	5
L'organisation de la formation	6



Présentation de l'école nationale des techniciens de l'équipement

L'École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE) est un service à compétence nationale, rattaché au secrétariat général du ministère de la Transition écologie et solidaire, et du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

L'ENTE est constituée de deux sites, Aix-en-Provence et Valenciennes.

Cette école s'inscrit dans le réseau des écoles supérieures du développement durable propre à ces ministères, qui comprend entre autres :

- l'ENPC, école des Ponts Paris Tech,
- l'ENTPE, école nationale des travaux publics de l'Etat,
- l'ENSM, école nationale supérieure maritime,
- l'ENAC, école nationale de l'aviation civile,
- l'ENM, école nationale de la météorologie,
- l'ENSG, école nationale des sciences géographiques,
- l'ENSAM, école nationale de la sécurité et de l'administration de la mer,
- l'IFP School, institut français du pétrole,
- l'INSTN, institut national des sciences et techniques du nucléaire.

Le réseau de formation ministériel comprend également l'IFORE, institut de formation de l'environnement, ainsi que le CMVRH, centre ministériel de valorisation des ressources humaines, qui regroupe dix centres de valorisation des ressources humaines (CVRH) destinés à enrichir les connaissances professionnelles des fonctionnaires tout au long du déroulement de leur carrière.

L'école remplit les missions de formation initiale et continue, d'innovation pédagogique. Elle assure principalement la formation statutaire et professionnelle des techniciens supérieurs et des secrétaires d'administration et de contrôle de ses ministères de rattachement.

L'école accueille en formation :

- des stagiaires issus des concours interne et externe du corps de technicien supérieur principal du développement durable et du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- des agents accédant au corps des techniciens supérieurs du développement durable et au corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable par la voie de l'examen professionnel, de la liste d'aptitude et du concours réservé «déprécarisation» ainsi que dans le cadre du plan de requalification ;
- des élèves et stagiaires des collectivités territoriales et des établissements français et étrangers en vertu de conventions passées ;
- des stagiaires et participants aux actions de formation professionnelle ;
- des auditeurs français et étrangers agréés par l'école («étudiants»), notamment pour l'obtention du titre de chargé de projet en aménagement durable des territoires (CPADT) ;
- les candidats à la validation des acquis de l'expérience pour le titre de CPADT.

La classe préparatoire intégrée

Pour diversifier l'accès à ses emplois, le ministère a chargé l'ENTE de l'ouverture d'une classe préparatoire intégrée (CPI) afin d'aider :

- 15 personnes à présenter le concours externe de technicien supérieur principal du développement durable (TSPDD) spécialité techniques générales.

Il s'agit, conformément à la charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique signée le 2 décembre 2008, de favoriser l'égal accès de tous aux emplois publics, en accompagnant les candidats les plus méritants et les plus motivés à la préparation de l'écrit et de l'oral du concours.

La classe préparatoire intégrée (CPI) a pour vocation d'apporter un soutien pédagogique renforcé ainsi qu'un accompagnement particulier à des étudiants ou demandeurs d'emploi, disposant de la motivation nécessaire mais placés dans une situation sociale, matérielle ou personnelle moins favorisée que d'autres candidats.

L'objectif est de préparer les candidats aux épreuves d'admissibilité et d'admission du concours.

Le corps des Techniciens supérieurs du développement durable

Le statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable (TSDD) est défini par le décret 2012-1064 du 18 septembre 2012.

Les membres du corps des TSDD participent, sous l'autorité de fonctionnaires de niveau hiérarchique supérieur ou d'officiers, à la mise en oeuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'environnement, des transports, du logement, de la construction, de l'habitat, de l'urbanisme, de la prévention des risques, de la mer, de l'énergie ou dans d'autres domaines relevant des attributions du ministre chargé du développement durable.

Ils exercent des fonctions de contrôle, de direction d'activités, d'étude, d'expertise, d'expérimentation, de gestion, de préparation ou de recherche à caractère scientifique, technique ou économique, au sein des spécialités suivantes :

- 1 - Techniques générales ;
- 2 - Exploitation et entretien des infrastructures ;
- 3 - Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral.

Ils peuvent participer à des actions d'enseignement ou de formation professionnelle. Ils peuvent, en outre, être chargés de l'animation ou de la coordination d'une équipe.

Les épreuves du concours

Le concours externe de technicien supérieur principal de développement durable comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Lors de leur inscription au concours, les candidats s'engagent à choisir la spécialité « techniques générales ».

Les épreuves écrites d'admissibilité

Le concours comporte deux épreuves obligatoires écrites d'admissibilité :

Epreuve n° 1 : note de synthèse sur un sujet d'ordre général à partir d'un ou plusieurs documents (durée : 3h - coef. : 4)

Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse du candidat, sa qualité rédactionnelle et son aptitude au raisonnement.

Epreuve n° 2 : questionnaire (durée : 3h - coef. : 3)

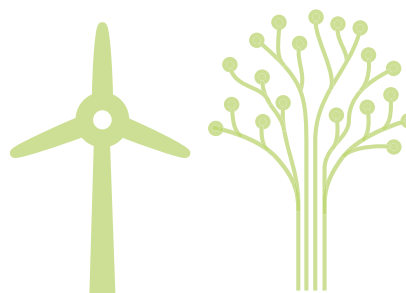
Cette épreuve est sous forme de questionnaire composé de questions fermées et ouvertes parmi plusieurs domaines de compétences dans la spécialité choisie. Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

(cf. programme en annexe 1 de la présentation générale du concours)

L'épreuve d'admission

Le concours comporte une épreuve orale d'admission (préparation : 15 mn - durée : 20 mn - coef. : 6)

Entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances, ses motivations, ses projets en particulier pour la spécialité choisie.



Les objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- mobiliser les compétences méthodologiques pour réaliser les épreuves écrites dans des conditions similaires à celles du concours,
- s'entraîner globalement à passer un concours,
- se situer dans l'environnement professionnel et institutionnel des ministères,
- mobiliser les connaissances nécessaires pour répondre aux questions.

Les apports de la formation

Une progression sera opérée pour chaque épreuve préparée : elle débutera par des apports méthodologiques, suivis de travaux collaboratifs en groupe, puis individuels pour terminer en examens blancs passés dans les conditions du concours.

Des cours de français seront proposés à l'issue des corrections des premiers devoirs rendus. Leur niveau sera adapté suite à l'évaluation du bénéficiaire ce qui lui permettra de progresser et pallier ses lacunes.

Par ailleurs, un accompagnement pédagogique est mis en place à travers des entretiens de tutorat individuel (rencontres en présentiel, suivi à distance).

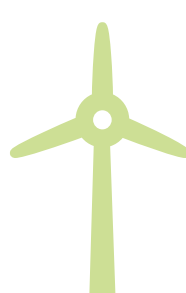
Une charte de tutorat sera contractée entre le bénéficiaire de la CPI et le tuteur. Elle fixe la nature de l'engagement respectif entre eux :

- le tuteur s'engage à être disponible, à faire partager son expérience professionnelle, à aider le bénéficiaire en termes d'organisation du travail, de rédaction administrative, de connaissance de l'environnement professionnel et à inscrire son action dans une logique de partage d'expérience avec les autres tuteurs,
- le bénéficiaire devra participer activement et assidûment aux entretiens avec son tuteur, à se présenter aux épreuves et à communiquer les résultats à l'école.

Le second temps de préparation aux épreuves d'admission a une durée de quatre jours à l'école.

Il s'effectue en présentiel et comprend des apports de méthodologie, des entraînements individuels avec retour, des jurys à blancs... Il comporte les séquences suivantes :

- comprendre les attentes du jury,
- structurer et valoriser ses compétences et connaissances professionnelles,
- disposer de méthodes et outils pour répondre aux questions du jury,
- structurer et valoriser la présentation d'un texte,
- les différents aspects du management.



L'organisation de la formation

La formation est structurée en deux temps.

Le premier temps de préparation aux épreuves d'admissibilité a une durée de 20 semaines (6 semaines en présentiel et 14 semaines à distance).

Les épreuves écrites consistent en la rédaction d'une note de synthèse et en une épreuve de QCM/QRC. La formation alterne des périodes de formation en présentiel à l'ENTE et des périodes de formation et d'entraînement à distance. Elle s'organise de la manière suivante :

- période en présentiel 3 périodes de 2 semaines,
- période de préparation à distance avec mise à disposition de ressources numériques et remise de devoirs à l'issue de chaque module.

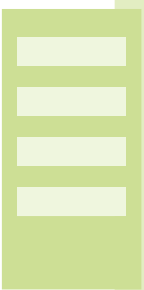
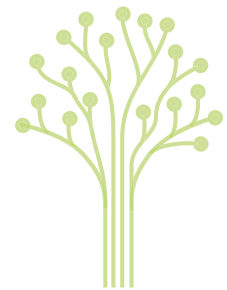
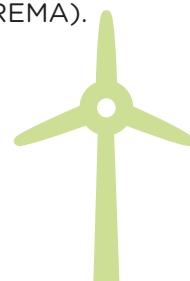
La formation à distance est axée sur les thématiques techniques inscrites au programme du concours de la spécialité techniques générales.

Pour chacun des domaines, un expert met à disposition de l'apprenant des ressources numériques sur la plate-forme de formation de l'ENTE.

Un QCM/QRC ainsi qu'une note de synthèse dans ledit domaine seront à rendre dans un délai fixé et une correction individuelle sera réalisée à distance et déposée sur la plate-forme, ainsi qu'un corrigé type.

Les périodes à l'école comprennent les séquences suivantes :

- **méthodologie de la note de synthèse** avec travaux sur table et à domicile pour :
 - connaître les caractéristiques de l'épreuve et les attentes du jury,
 - mettre en oeuvre une méthode pour élaborer et rédiger une note de synthèse,
 - acquérir les outils d'analyse et de synthèse permettant de mener à terme les différentes étapes méthodologiques et de les enchaîner efficacement,
 - s'entraîner à l'épreuve en vue des concours.
- **méthodologie des QCM/QRC** et entraînement sur questionnaires
- **bases de la lecture rapide et efficace pour :**
 - améliorer sa vitesse de lecture,
 - choisir une stratégie de lecture adaptée,
 - repérer l'information utile dans une masse de documents et pouvoir la traiter rapidement.
- **séquences thématiques :**
 - Se situer dans son futur environnement professionnel et institutionnel :
 - > e-formation module «VASCO» :
 - . environnement professionnel et institutionnel,
 - . politiques publiques ministérielles.
- **Acquérir les connaissances techniques :**
 - gestion et protection de la nature : eau - environnement,
 - routes,
 - travaux publics,
 - bâtiments,
 - informatique.
- **visites de services des ministères :**
 - avec présentation de métiers :
 - niveau régional : une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
 - infrastructures : une direction interdépartementales des routes (DIR),
 - une direction territoriale du centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).
- **appréhension des outils de formation à distance :**
 - plate-forme de formation ; tutorat e-formation...



ENTE site de Valenciennes

11 rue de Roubaix BP 50217
59305 Valenciennes cedex
Téléphone 03 27 23 73 00
Télécopie 03 27 23 73 73

ENTE site d'Aix en Provence

680 rue Albert Einstein - Pôle d'activités des Milles - C.S. 70508
13593 Aix en Provence cedex 3
Téléphone 04 42 37 20 00
Télécopie 04 42 37 20 37



RÉSEAU DES ÉCOLES SUPÉRIEURES
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CRÉATEUR
D'AVENIR**

